



HAL
open science

LES BAIGNADES EN RIVIÈRE EN ILE-DE-FRANCE

Isabelle Duhau

► **To cite this version:**

Isabelle Duhau. LES BAIGNADES EN RIVIÈRE EN ILE-DE-FRANCE. 22èmes Journées Scientifiques de l'Environnement - Reconquête des environnement urbains: les défis du 21ème siècle, Feb 2011, Créteil, France. hal-00575116

HAL Id: hal-00575116

<https://hal.science/hal-00575116>

Submitted on 9 Mar 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES BAIGNADES EN RIVIERE EN ILE-DE-FRANCE

Isabelle DUHAU

*Ministère de la culture et de la communication, Direction générale des patrimoines - Service du patrimoine, Mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01
Tél : 01 40 15 75 89 ; Courriel : isabelle.duhau@culture.gouv.fr*

Résumé

Si l'homme se baigne depuis la nuit des temps en milieu naturel, il faut attendre le XVIII^e siècle pour voir apparaître les premiers aménagements spécifiques le long des berges parisiennes, puis franciliennes. Les équipements, d'abord d'éphémères installations, se perfectionnent et sont réglementés par les pouvoirs publics au fur et à mesure qu'ils se pérennisent. Les simples piquets, plantés dans le lit de la rivière et couverts d'une toile tendue, sont rapidement remplacés par des établissements formés de pontons flottants qui délimitent au centre un bassin. Puis, les vestiaires et les équipements annexes sont édifiés sur les quais des rivages avant que les bassins eux-mêmes ne soient maçonnés et encastrés dans la rive afin, notamment, de faciliter l'épuration de l'eau.

A la baignade en eau vive, née de l'attrait renaissant pour le bain d'hygiène, succède l'école de natation à la fin du XVIII^e siècle. Dès les beaux jours, hommes et femmes se rendent dans leurs établissements respectifs, décence oblige, pour se rafraîchir, entretenir leur santé, pratiquer un sport, se retrouver entre amis et pour les plus jeunes, oser des jeux intrépides. Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, le peuple, privé de rivages marins, plébiscite les loisirs liés au fleuve : canotage, pêche, partie de campagne et baignade dans des établissements où, enfin, la séparation des sexes n'est plus de mise. Le long des rives de la Seine, de la Marne, de l'Oise ou de plus modestes cours d'eau, l'Île-de-France compte bientôt des plages aménagées par dizaines. Les mieux équipées proposent hôtel, casino, restaurant ou dancing pour s'attirer toujours plus de clientèle. Cependant, à partir des années 1950, la pollution entraîne peu à peu l'interdiction de se baigner en rivière et sonne le glas de ces piscines d'un genre particulier qui ont presque toutes disparu, et que l'imaginaire collectif souhaiterait désormais voir renaître.

Mots-clés : plage aménagée ; bateau-ponton ; loisir aquatique ; établissement de bains ; base nautique

1. Introduction

Si l'homme se baigne depuis la nuit des temps en milieu naturel, la construction d'équipements spécifiques sur les rives de nos cours d'eau ou de nos lacs ne semble pas remonter à plus de trois siècles. Le mois d'août des Très riches heures du duc de Berry, peintes au début du XV^e siècle (musée Condé de Chantilly), montre quelques baigneurs s'ébattant dans la Juine, tout près d'Etampes. Les chroniques nous apprennent que le roi Henri IV était friand de ces bains froids, que Louis XIII ou son fils, Louis XIV, pratiquaient

également la baignade en rivière. A partir du XVII^e siècle, les Parisiens sont nombreux à se baigner dans la Seine, comme à la porte Saint-Bernard, mêlant un souci d'hygiène au plaisir rafraîchissant de l'eau, aux beaux jours. Au plus près des habitations, la nudité trouble l'ordre public et la nécessité d'installations spécifiques s'impose, la baignade sauvage demeurant la règle partout ailleurs dans les lieux isolés. Ainsi, les établissements de bains se multiplient au XVIII^e siècle, le naturel et l'exercice physique étant mis en avant par les nouvelles théories des Lumières et les médecins se montrant de plus en plus favorables aux bains. Ces institutions proposent baignoires et bassins collectifs, mais il faut attendre la fin du siècle pour qu'apparaissent les premières écoles de natation. Dès lors, les établissements au bord de nos rivières se multiplient afin de répondre à la demande d'une pratique sportive naissante, tandis que le bain d'hygiène se replie peu à peu dans la sphère privée.



Figure 1 : Baignade en eau vive. Vue du port à l'Anglais [Vitry-sur-Seine], du côté de Charenton. Gravure de AB Flamen, vers 1650. © BnF, topo Va.

Les évolutions techniques et architecturales apportées aux équipements répondent à leurs évolutions fonctionnelles. D'abord structures rudimentaires, les baignades se perfectionnent afin de garantir davantage de sécurité aux nageurs (cloisonnement pour réguler le courant, fond artificiel en pente douce), de leur proposer plus de confort (vestiaires individuels, location de serviettes et de costumes), des services complémentaires (espaces de repos, restaurants, salons privés ou dancings) ou bien encore des aménagements ludiques (plages, toboggans ou plongeoirs). Les établissements flottants, installés pour la belle saison, côtoient ceux qui deviennent définitifs au fur et à mesure que leurs équipements se développent, que les rivages sont aménagés, ou que les constructions en béton se substituent aux premiers bains en bois. Paris, pionnière en matière de baignades en rivière, se voit peu à peu distancée, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, par les nombreuses installations des rivages franciliens suscitées par la mode de la partie de campagne dominicale. Dans l'entre-deux-guerres, les baignades, de plus en plus sophistiquées, deviennent de véritables établissements nautiques polyvalents baptisés « plages », rivalisant avec les établissements balnéaires qui attirent la haute société dans des villégiatures luxueuses. Les édiles locaux prennent le relais des entrepreneurs privés et commandent des équipements publics pour satisfaire les populations locales. Après guerre et jusqu'aux années 1960, grâce au développement des

loisirs aquatiques, les baignades en rivière connaissent encore quelques saisons d'engouement. Cependant, les piscines couvertes artificielles se multiplient, répondant davantage aux besoins croissant de l'enseignement de la natation aux scolaires et de la pratique sportive, tout comme aux exigences économiques et climatiques. Ainsi les établissements en rivière se trouvent menacés et finalement condamnés à fermer leurs portes à cause de la pollution.



Figure 2 : La plage de Champigny-sur-Marne, peu avant sa fermeture à la suite de l'interdiction de la baignade en Marne, en 1970. © AD94.

2. Installations démontables et structures pérennes

Aucun terme spécifique ne qualifie les dispositifs qui permettent les bains en eau vive, dits froids. On nage dans ce que les textes mentionnent successivement ou alternativement comme des bains, des écoles de natation, des baignades, des plages ou des piscines.

2.1. Les bateaux – pontons

L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert décrit ainsi les premières installations : « *les bains publics sur la rivière, ne sont autre chose que de grands bateaux, appelés toue, faits de sapin, et couverts d'une grosse toile, autour desquels il y a de petites échelles attachées par des cordes, pour descendre dans un endroit de la rivière où l'on trouve des pieux enfoncés d'espace en espace, qui soutiennent ceux qui prennent le bain* ». Ainsi, dans le bateau amarré à la rive, le public dépose ses vêtements, abrité sous la toile tendue, puis descend dans l'eau, toujours protégé des regards par la toile prolongée en auvent au-dessus de l'eau et maintenue par les pieux délimitant le bassin. Vers 1780, M. Turquin ouvre un établissement à Paris, près du pont de la Tournelle : il place dans son bateau des baignoires percées, maintenues sur un plancher à une certaine profondeur et traversées par le courant de la rivière. Devant le succès, Turquin ouvre un autre établissement en 1785 : il supprime les baignoires mais aménage un bassin collectif. L'entrepreneur crée encore un troisième bain au pont Royal. En 1808, il s'associe à son gendre M. Deligny. Turquin se fait l'ardent défenseur des bains froids et du concept d'école de natation à travers ses écrits. Le terme est nouveau mais seule la

terminologie change, il s'agit pour l'entrepreneur d'attirer une clientèle privilégiée qui dédaignait jusque là les bains collectifs. Devant le succès de ce type d'équipements, leurs dimensions augmentent et leur mise en place initialement saisonnière tend à se muer en installation durable. Longtemps, les bateaux avaient été soumis aux aléas du dégel et étaient parfois endommagés voire coulés par des blocs de glace charriés par la rivière. Ils étaient remis à l'abri durant la saison d'hiver, désencombrant les berges et le trafic fluvial.

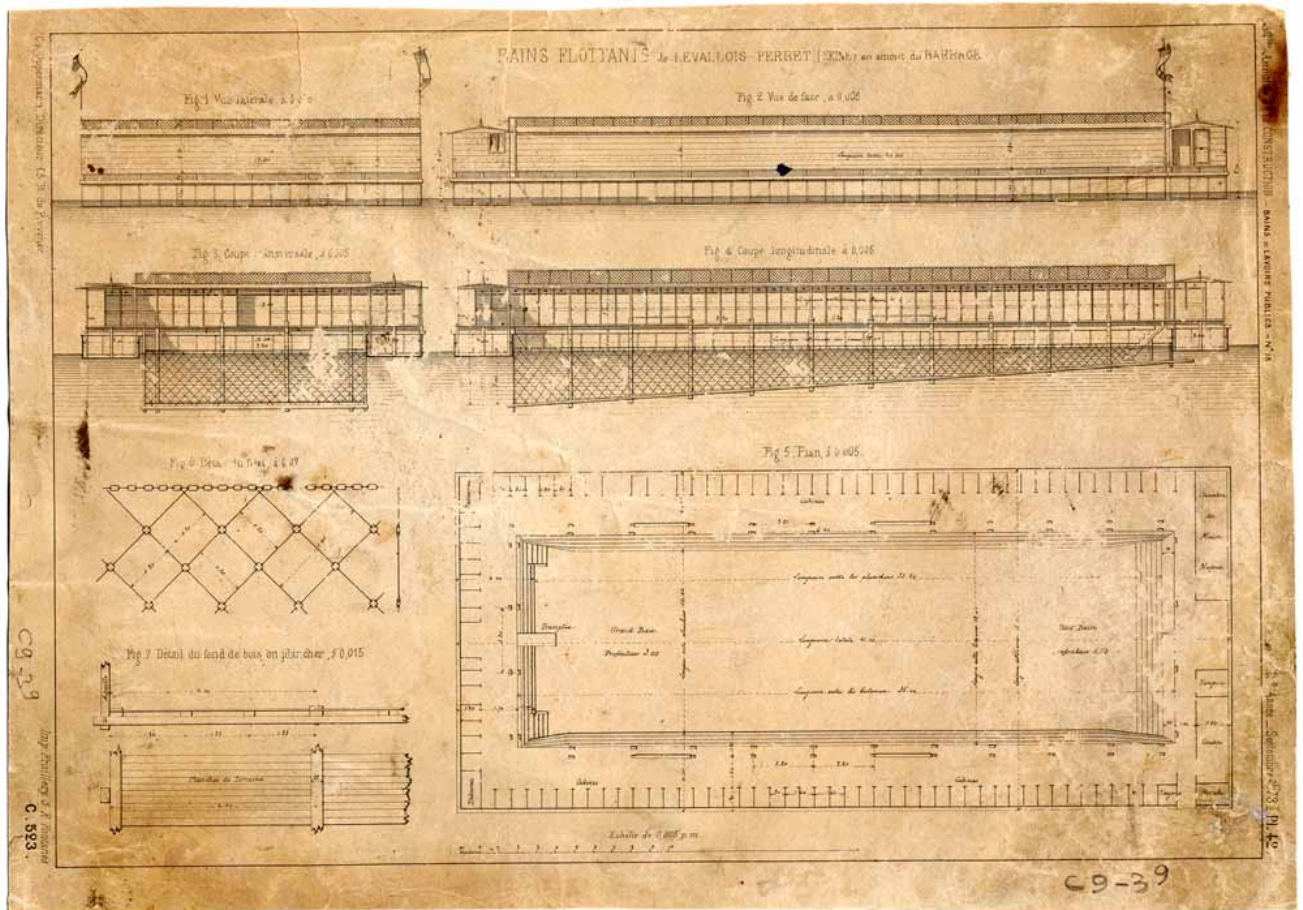
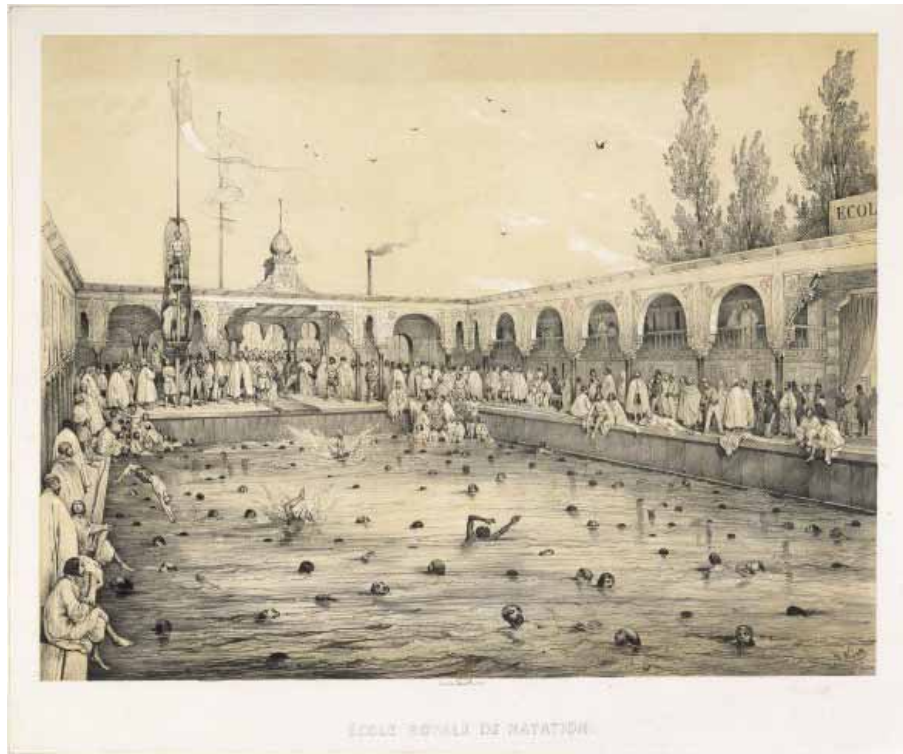


Figure 3 : Les bains flottants de Levallois-Perret. In : *Nouvelles annales de la constructions*, n° 18, sept. 1873, pl. 42. Les deux coupes permettent de bien visualiser le dispositif du bassin : un fond constitué d'un plancher de bois, suspendu par des filets à une profondeur croissante. © Conflans-Sainte-Honorine, musée de la batellerie.

Au début du XIX^e siècle, les bains établis sur la Seine, à Paris, se composent désormais d'au moins quatre à six pontons portant plateforme, cabines, portiques, restaurant, qui forment ensemble une enceinte rectangulaire, au milieu de laquelle se prennent les bains. A partir de 1830, le fond du bassin peut être formé de planches de bois mobiles susceptible de modifier la profondeur et de créer une pente artificielle. En 1840, les frères Burgh, nouveaux propriétaires, reconstruisent l'école de natation Deligny.



Figures 4 et 5. Ecole royale de natation sur la Seine construite pour les Frères Burgh par l'architecte Galant. Dessin, 1844, d'Adam, Victor ? (1801-1866). In : Recueils factices sur les Sports nautiques, Bains et baigneurs ... © BnF, banque d'images. 6 août 1913, championnats militaires de natation, vue générale pendant le 500 mètres aux Bains Deligny : [photographie de presse] / [Agence Rol] © BnF, Gallica. Les voilages suspendus laissent la baignade à l'air libre tout en occultant la vue à l'intérieur de l'établissement depuis le quai.

Deligny « est formée par l'assemblage de plusieurs bateaux. Un bateau d'entrée contient le bureau de recette, la lingerie, le logement du gérant, et des cabinets dans sa partie supérieure. Un bateau-rotonde, placé à la tête de l'école, contient le café, sa cuisine et son

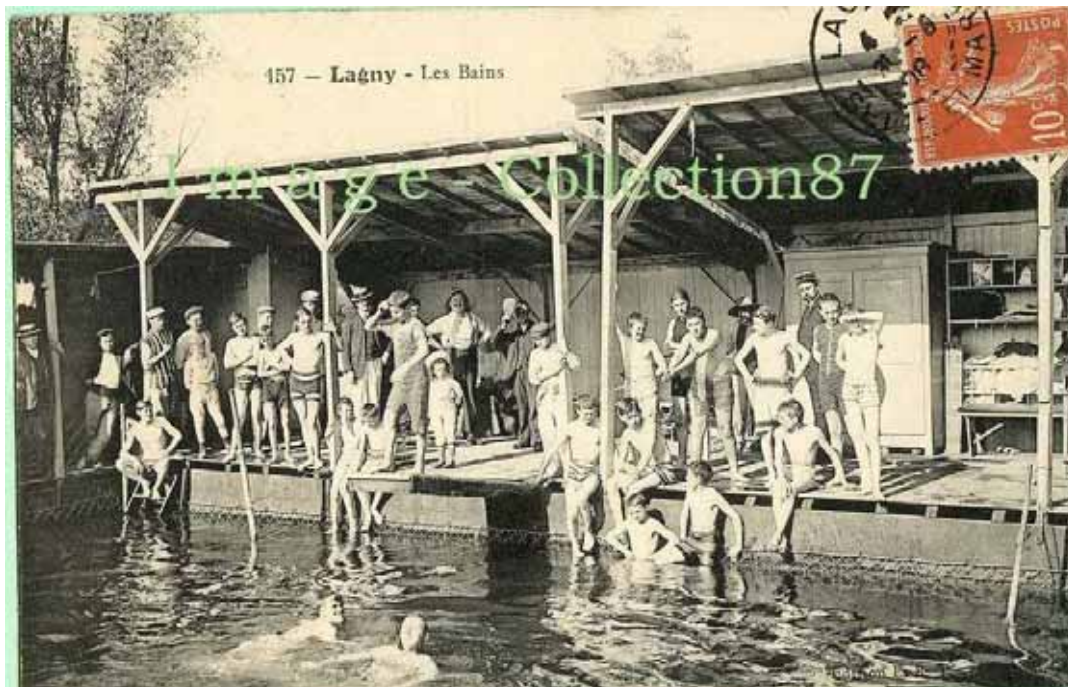
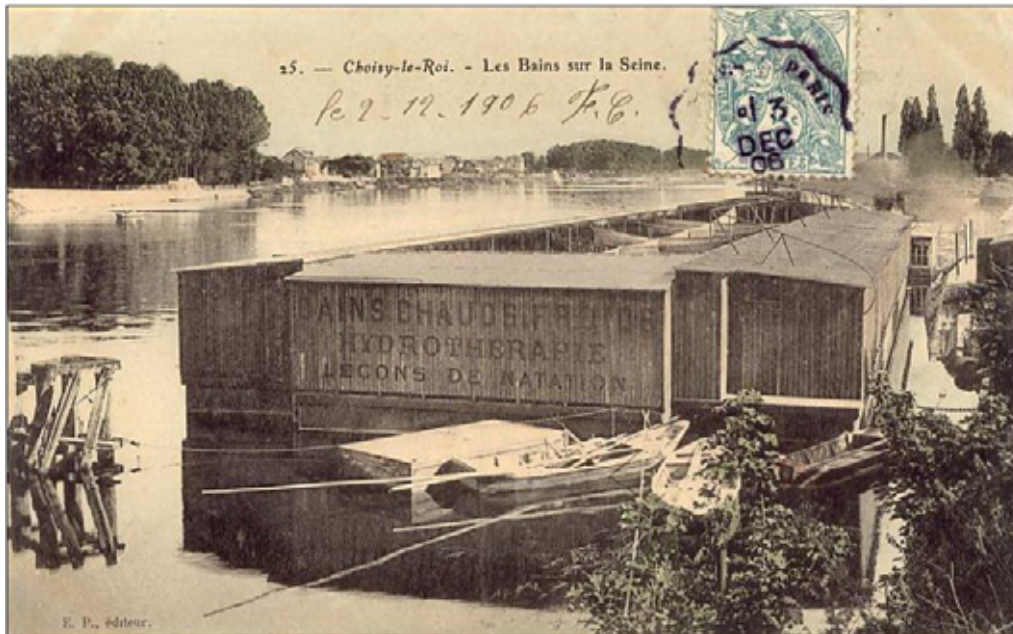
divan ; en aval, au bas de l'école, est un autre bateau-rotonde. Dix bateaux, rangés sur deux lignes, dans l'ordre d'un parallélogramme, achèvent l'enceinte de l'école. Ajoutons le bateau séchoir, qui sert de logement au gardien, et la buanderie flottante. Cet ensemble est décoré avec beaucoup de goût, de luxe, et atteste la légèreté, la fantaisie élégantes, les teintes vives, les nuances variées et les découpures de l'architecture orientale. Le divan est à lui seul un kiosque délicieux, et dans lequel la lumière du jour ne pénètre qu'à travers des verres de couleur qui en adoucissent l'éclat. Trois cent quarante cabinets règnent le long des galeries du rez-de-chaussée et du premier étage : chacun est meublé de glaces, de patères, de tapis, de chaises en frêne couvertes en canne. Il y a, en outre, six salons particuliers, loués à l'année, sept salles communes, avec des cases pour les effets des baigneurs, six salles pour les pensions, et six autres salles à l'étage supérieur. Les galeries sont garnies d'un tapis de laine. Indépendamment de tous ces lieux ouverts au public, on a réservé trois cabinets avec onze cents cases numérotées pour le dépôt des objets précieux, une salle pour les leçons à sec, et une chambre de secours, munie des appareils nécessaires pour rappeler les noyers à la vie ; et je ne parle pas des pièces de service, du salon de coiffeur et du salon de pédicure. Le fond d'un des deux bassins a été dragué pour faire disparaître toutes les aspérités du sol : l'autre bassin est muni d'un fond en bois, long de trente mètres, dont la profondeur va de soixante centimètres à deux mètres. Devant le bateau-divan se trouve un escalier en spirale à deux paliers, dont le second s'élève à six mètres au-dessus de l'eau. Cette montée, d'une construction élancée est entourée de filets : un mât et une flamme lui donnent un aspect pittoresque. Les plongeurs donnent à cet appareil qui leur est destiné le sobriquet de perchoir. Ils ont aussi, sur le pont qui joint les deux galeries, des gradins d'où ils peuvent prendre leur élan. Les bains Deligny sont le prototype du genre. » (Texier, 1852).



Figure 6 : 7 juillet 1912, éliminatoires de la Traversée de Paris à la nage amateurs, aux bains Deligny, plongeon de départ. [photographie de presse] / [Agence Rol] . © BnF, Gallica. A noter les arcs en accolade entre chacune des colonnes qui évoquent le style mauresque.

Effectivement, durant des décennies, nombre d'établissements s'inspirent du modèle créé par l'architecte Galant (élève de Visconti) et les décorateurs Philastre et Cambon, dont la mise en

scène orientalisante, style associé aux bains dès le XVIII^e siècle à Paris, marque les esprits. Un confort matériel inédit est offert aux clients. Les bassins sont entourés de filets pour éviter aux nageurs de rejoindre la pleine eau et assurer ainsi leur sécurité. La pente progressive du premier bassin satisfait les nageurs débutants, tandis que les plus expérimentés peuvent plonger dans le second bain, où le fond naturel de la rivière atteint ici 4 m 50 de profondeur. Enfin, les baigneurs profitent du ciel parisien car l'école est construite près de la rive, à l'abri d'un rideau d'arbres élevés et de grands peupliers, et ne nécessite pas d'être recouverte d'une toile. Près de cent ans plus tard, la réglementation atteste du peu d'évolution techniques des bassins parisiens qui sont toujours construits selon le même modèle.



Figures 7 et 8: Les bains de Choisy-le-Roi, amarrés au port, vers 1900. Les bains de Lagny-sur-Marne, vers 1900. Le filet délimitant le pourtour du bassin est bien visible. © Delcampe.fr.

2.2. Les premières plages

A partir de la fin du XIXe siècle, les rivages des alentours de la capitale voient se développer une nouvelle typologie de baignades : tandis que le bassin demeure délimité par des pontons flottants, les aménagements annexes sont installés directement sur la berge. Ils complètent les guinguettes et autres ateliers de constructeurs de bateaux, dont les propriétaires gèrent également des établissements de bains, la polyvalence de leurs activités étant gage de succès. Ces équipements complémentaires présentent les mêmes caractéristiques de précarité. Conçus en partie en bois, agrandis et reconstruits en tant que de besoin, l'éclectisme et la fantaisie de leurs décors répondent aux aspirations de dépaysement de la clientèle recherchant l'évasion à leur porte. Les berges sont le plus souvent aménagées en conséquence mais les investisseurs exploitent, dès qu'elles existent, les richesses naturelles des rivages, tel le premier établissement de la plage de l'Isle-Adam, la plage de sable de Gournay-sur-Marne ou le banc de sable de Joinville-le-Pont. La baignade s'effectue d'abord dans une petite crique naturelle avant que celle-ci ne soit aménagée : le bassin est encadré par des gradins en arc de cercle du côté du rivage, et fermé par une digue du côté de la rivière. Le premier niveau de gradin est en béton afin de résister aux crues hivernales, tandis que deux autres niveaux sont d'abord recouverts de sable puis engazonnés. Au-delà du premier bain, des bouées délimitent un second bain pour les nageurs expérimentés, directement dans la rivière.



Figures 9 et 10 : De la baignade du banc de sable à la plage de Joinville-le-Pont. L'étendue naturelle de sable est transformée, en l'espace d'une vingtaine d'années, au début du XXe siècle, en un équipement aménagé spécifiquement pour l'accueil des baigneurs. © AD94.

Les évolutions formelles des bassins restent liées aux évolutions techniques. Longtemps bâtis tout en bois, les plus sophistiqués d'entre eux permettent un réglage de la profondeur du fond, suspendu à des chaînes.

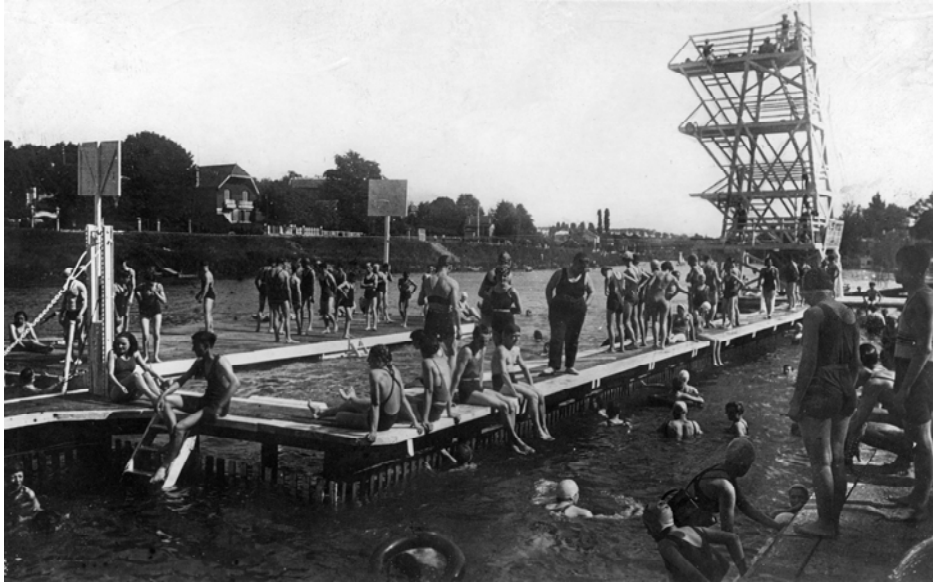


Figure 11 : La baignade Prud'homme au Perreux-sur-Marne. Coll. part. Le quai est maçonné, tandis que les bassins sont formés de structures fixes en bois. L'établissement était géré par le constructeur de bateaux du même nom dont le chantier était installé de l'autre côté du quai.

Après la Seconde Guerre mondiale, les constructeurs initient une production industrielle, substituant le métal au bois et assemblant des modules préfabriqués les uns aux autres, permettant ainsi la fabrication de bassins de dimensions et de formes variées, dont le démontage hivernal se trouve facilité. Le bassin-école flottant que la Société des Constructions Métalliques installe à Meaux, en 1951, donne toute satisfaction à la fois à la municipalité, au service technique de l'équipement du secrétariat d'Etat à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, ainsi qu'à la Fédération Française de Natation.



Figure 12 : Les pontons préfabriqués, modulables et démontables de la plage de Meaux. © Delcampe.fr.

Bientôt la première loi-programme d'équipements sportifs (1962-1965) encourage la construction de bassins de natation et de piscines, les villes françaises demeurant largement sous équipées. La loi préconise la normalisation des types de bassins et la fabrication à l'avance, en atelier, de leurs éléments. *Sport, Eau et Soleil* présente alors dans ses pages un modèle de piscine-école en site terrestre de plein air, ainsi qu'un bassin école flottant, celui de Neuilly-sur-Marne, construits conformément aux prescriptions du haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports et à celles de la fédération nationale. Ce type de bassin flottant, utilisable en rivière, lac ou mer, est installé dans plus de cent cinquante sites en France. Il est formé de pontons rectangulaires en tôles d'acier soudées. Une des faces du ponton, sur laquelle est fixé le caillebotis en bois, est amovible. Sur chacun de leurs cotés, les pontons présentent des ferrures spéciales d'accrochage : ils peuvent être réunis les uns aux autres dans quatre directions et former un bassin de la forme et des dimensions désirées. Sur l'un des petits cotés du rectangle de chaque ponton se trouve un assemblage destiné à faciliter la manutention et l'amarrage aux berges et au fond. Lorsque le bassin est installé, les accessoires (échelles, garde-corps, passerelles...) peuvent être placés sur les pontons.



Figure 13 : La plage d'Esbly. Bien que de taille modeste, elle propose une baignade de pleine eau et un bassin constitué de pontons métalliques préfabriqués. © Coll. part.

Ce type de bassin connaît un réel succès du fait de sa souplesse et de son faible prix de revient, cependant l'entre-deux-guerres voit naître une nouvelle typologie de baignade.

2.3. Les piscines maçonnées

Ces nouveaux bassins, entièrement maçonnés, sont encastrés dans la berge ; ils constituent un prolongement presque naturel du quai en béton, aménagement de plus en plus fréquent du rivage. A la baignade municipale de Corbeil qui ouvre en 1933, à celle de Ris-Orangis (1936), ou encore à Maisons-Alfort, les bassins sont encore des pontons flottants sur trois côtés,

tandis que le quatrième côté est constitué du quai maçonné, construit au plus près du niveau de l'eau.



Figures 14 et 15 : Les baignades de Corbeil et de Ris-Orangis. © Delcampe.fr. La file d'automobiles stationnées explique que l'absence de parking deviendra rapidement un handicap pour ces établissements.

Des préoccupations liées à la sécurité mais aussi des questions relatives à l'hygiène et à la pollution justifient la tendance à isoler de plus en plus souvent le bassin du lit du cours d'eau. Les conditions sanitaires des baignades en rivière sont abordées dès le XIXe siècle. Les bains Deligny sont situés après la traversée de Paris. Déjà, en 1844, un chroniqueur remarquait que « l'école de Deligny s'est faite opulente et magnifique, mais la moindre pluie, la moindre indisposition atmosphérique rend quelquefois ses bassins vaseux. Il est alors difficile de nager longtemps dans ces eaux, sans avoir la poitrine toute souillée d'un dépôt boueux et les oreilles embarrassées » (Briffault, 1844). Il faut attendre 1919 pour qu'un système de filtrage soit installé à Deligny (et même 1953, au Bain-Royal, quai du Louvre). Durant l'entre-deux-guerres, à Paris, la question devient plus pressante. Les établissements les plus anciens comportent seulement un filtrage mécanique à travers des couches de sable fin qui retiennent les déchets et débris organiques, tandis que les établissements plus modernes sont dotés d'un système de stérilisation de l'eau par produit chloré. Pourtant, encore en 1936, la directive officielle dispose que les établissements de bains froids doivent seulement être dératés

régulièrement. Le corps médical s'empare de la question. Ce sujet de la pollution croissante des rivières n'est paradoxalement pas abordé officiellement par les gestionnaires d'établissements, qui craignent probablement la contre-publicité.



Figure 16 : Vue aérienne de la plage de Médan-Villennes, sur l'île du Platais. Le bassin est totalement isolé du fleuve, dans lequel la baignade n'est pas encore interdite. Un toboggan monumental y précipite toujours les nageurs les plus intrépides. © Coll. part.

Désormais les établissements les plus prestigieux proposent des bassins où l'eau est filtrée, implantés plus ou moins en bordure du rivage afin de conserver l'esprit de liberté de la baignade en rivière : ainsi la Plage du Lys-Chantilly à Boran-sur-Oise ou celle de Villennes, construite sur une île non viabilisée de la Seine, par les architectes de Poissy Lucien et Paul-Edmond Bourgeois et qui ouvre en 1935.



Figure 17 : La plage de l'Isle-Adam et son grand bassin reconstruit au bord de l'Oise. © Delcampe.fr.

Dès 1850, les amateurs fréquentent la plage naturelle de l'Isle-Adam sur un bras de l'Oise, mais il faut attendre 1910 pour qu'un entrepreneur local construise les premiers aménagements à l'origine de l'immense succès de cet établissement, première plage fluviale de France par sa taille, près de trois hectares. Après la Seconde Guerre mondiale, à la suite de l'interdiction de se baigner dans l'Oise, de notables améliorations sont apportées. L'eau est traitée, les bassins de filtration par le sable, à ciel ouvert, étant dissimulés par les bâtiments de cabines ; le petit bassin est cimenté ; le grand bassin, auparavant situé directement dans la rivière, est remplacé par une structure en résine, encastrée au milieu de la plage et longeant seulement la berge (un pédiluve la ceinture qui évite qu'elle ne soit souillée par le sable). Johnny Weissmuller, l'ancien champion de natation, alias Tarzan, inaugure le « bassin-record » en 1949. Celui-ci n'est pas enterré, mais construit hors-sol. Des tribunes entourent la cuve, à l'exception d'un des deux petits côtés où est placé le plongeur.

Tous ces établissements sont avant tout destinés à la baignade – loisir. Ils sont inadaptés à la natation sportive. L'activité saisonnière ne peut pas répondre aux besoins d'un entraînement régulier et rigoureux, non plus que des bassins où le courant irrégulier de la rivière empêche tout contrôle des performances. Une seule exception a été recensée en Ile-de-France : le bassin de l'Institut National des Sports à Nogent-sur-Marne. Pour autant le contexte est-il spécifique puisque ce bassin succède, dans l'entre-deux-guerres, à un précédent équipement plus sommaire, réalisé pour l'École normale militaire de gymnastique (fondée en 1852 et devenue le Bataillon de Joinville) dans lequel les soldats apprenaient à nager puis s'entraînaient depuis la fin du XIXe siècle.

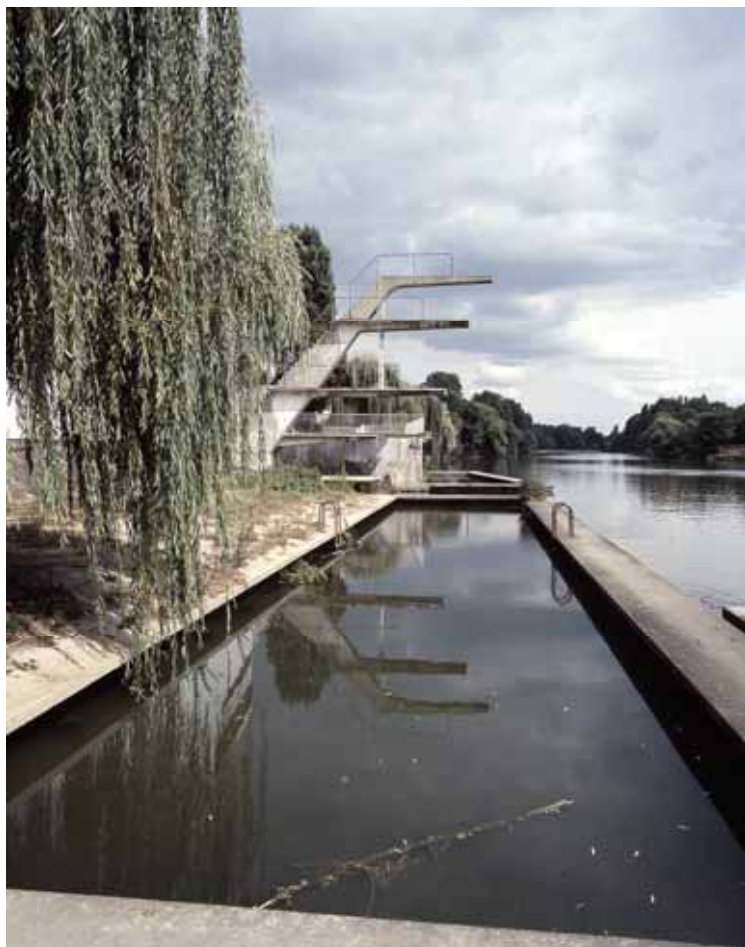


Figure 18 : Le bassin et le plongeur de l'établissement, devenu Institut National des Sports, photographié en 1986 et aujourd'hui détruit. © Phot. C. Décamps.

Inventaire général, région Ile-de-France.

Enfin, dernier avatar du modèle de plage, la baignade qui s'éloigne un peu plus du rivage. Ainsi, le propriétaire du Beach Sports Nautiques de la Varenne-Saint-Hilaire (Saint-Maur-des-Fossés) remplace-t-il son bassin en Marne, fermé, par un bassin artificiel, implanté de l'autre côté du quai.



Figure 19 : Le bassin et les cabines du Beach Sports Nautiques à Saint-Maur-des-Fossés, photographiés en 1986. Cl. C. Décamps. © Inventaire général, Région Ile-de-France. L'établissement a disparu dans les années 1990, remplacé par un ensemble immobilier.

Cet ultime catégorie d'établissements artificiels, les piscines découvertes, déconnectées de la rivière, mais implantées en plein air au plus près de l'eau afin de conserver l'atmosphère fluviale, sont construites en nombre à partir des années 1950 (un exemple précurseur est toutefois connu, la piscine privée du Lido à Chennevières-sur-Marne, datant de 1937). Face à la demande croissante de loisirs nautiques émanant des populations citadines et devant le coût des piscines artificielles couvertes, auparavant plutôt conçues pour la pratique sportive, les pouvoirs publics réévaluent leurs prescriptions ; ainsi ils encouragent ces ensembles comprenant plusieurs bassins aux vocations variées, dont certains peuvent être découverts. La piscine de l'île aux Dames à Mantes-la-Jolie, due à l'architecte M. Lemercier, est donnée en exemple par le ministère de la Jeunesse et des Sports en 1966. Mentionnons également, la piscine de Melun, le vaste complexe de Levallois-Perret ou bien encore le centre nautique de Nogent-sur-Marne qui ouvre en 1971. Pour autant, ces établissements municipaux s'éloignent du modèle de la plage. Le sable est remplacé par du carrelage ; les bassins sont de dimensions

plus modestes et de forme rectangulaire, similaires aux piscines couvertes ; les cabines ne sont plus extérieures mais incluses dans un bâtiment annexe.



Figure 20 : Le centre nautique de Nogent-sur-Marne. Cl. S. Asseline. © Inventaire général, Région Ile-de-France. L'établissement, en gestation depuis 1963, ouvre en 1971 à l'initiative de Roland Nungesser, maire de Nogent et ministre des sports en 1968. L'équipement cherche à conjuguer la baignade-loisir (bassins et « plage » extérieurs en complément des bassins couverts) et la natation sportive (le bassin plongeur et le grand bassin sont aux dimensions olympiques, bordés de gradins).

En 1963, le Haut-Comité des Sports crée une commission « loisirs et sports de plein air » qui prescrit l'ouverture d'installations polyvalentes comprenant espace caravaning, divers équipements sportifs et bassin de natation. C'est dans ce contexte de la disparition des baignades franciliennes pour cause de pollution, que le District de la région parisienne inscrit au schéma directeur d'aménagement de l'Île-de-France la création de bases de loisirs, pour la plupart implantées non loin des rivages de la Seine ou de la Marne (celles des Boucles de la Seine à Moisson et de Val-de-Seine à Verneuil-sur-Seine dans les Yvelines, celle de Cergy-

Pontoise dans le Val-d'Oise, celles de Vaires-Sur-Marne, Torcy et Jablines le long de la Marne en Seine-et-Marne et celle de Bois-le-Roi le long de la Seine dans le même département, enfin celle du Port-aux-Cerises à Draveil dans l'Essonne, également près de la Seine).

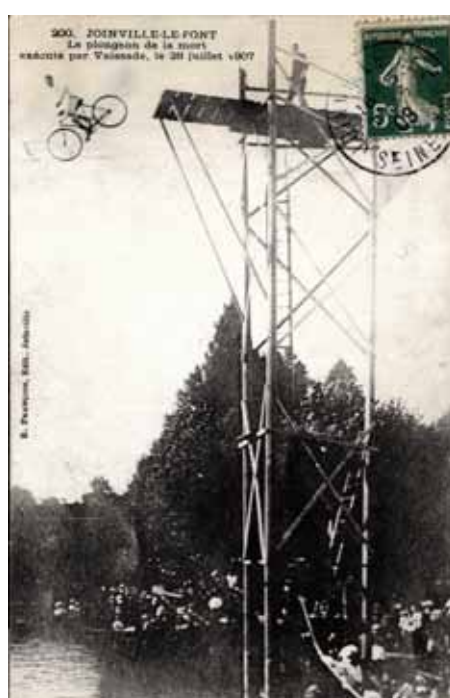
3. Autour du bassin

3.1. Plongeoirs et jeux d'eau



Figure 21 : Les bains de la Samaritaine vers 1930, photographiés par les frères Séeberger. © Ministère de la Culture. Médiathèque du Patrimoine. Archives photographiques.

Le plongeoir, aujourd'hui intrinsèquement lié au bassin de natation, en devient un accessoire incontournable dès le milieu du XIXe siècle. Celui des bains Deligny, appelé « perchoir » n'échappe pas à la description des commentateurs. Constructions éphémères, comme les premiers bassins flottants en bois, leur précarité explique que seules les images anciennes en conservent le souvenir. Ceux qui dominent les enceintes délimitées par de simples bouées sont les plus spectaculaires : la profondeur du lit de la rivière autorise les exploits. Les tentatives de record peuvent même être l'occasion d'assemblage momentané de structures, comme lors des championnats du monde de natation à Joinville en 1906 ou lors du « Plongeon de la mort » [en vélo !] exécuté par Vaissade le 28 juillet 1907 ou encore lors du record du monde à 31 m 50 de Peyrusson, toujours à Joinville.



Figures 22 et 23 : La baignade du club sportif des Pingouins de la Marne au Perreux-sur-Marne. Le plongeur est adapté à l'entraînement pour les compétitions de plongeur. Plongeur record à Joinville-le-Pont en 1907. © AD94.

Pour le plus grand nombre, les tremplins sont avant tout des accessoires ludiques et les propriétaires de baignade cherchent à multiplier ce type d'éléments afin de satisfaire leur clientèle. Pour les architectes qui dessinent les plages à partir des années 1920, les plongeurs sont l'occasion de concevoir des structures élancées qui fonctionnent comme des signaux dans le paysage. Dès 1921, l'Isle-Adam possède un grand toboggan où les nageurs glissent et tombent directement dans la rivière, comme ce sera également le cas à la Plage de Médan-Villennes quinze ans plus tard. A la plage de Beaumont-sur-Oise ou à celle des Lys-Chantilly (sur la commune de Boran-sur-Oise), les baigneurs sont précipités dans l'eau dans des petits chariots dévalant une rampe sur des rails, très similaires à un manège. Dans ce dernier établissement, un système de vagues artificielles est installé dans le bassin et les plus aventureux peuvent même s'exercer en pleine rivière à l'aquaplane, ancêtre du ski nautique. D'autres plaisanciers s'adonnent aux plaisirs du pédalo, comme dans bien d'autres sites. A

Neuilly-sur-Marne ou à Corbeil, les enfants essaient de marcher sur une roue à aubes, qui les précipite dans l'eau dès qu'ils perdent l'équilibre.



Figures 24 et 25 : Jeux d'eau à la plage de Melun © AC Melun. Le toboggan de la plage de Boran (Les Lys-Chantilly). © Delcampe.fr et Coll. part. Autre jeux, à

gauche de l'image, deux enfants s'agrippent à un ballon géant et tentent de gagner le mât qui le surmonte.

3.2. Cabines et restaurants

Les bassins flottants précaires disposaient déjà d'équipements complémentaires au bien-être des baigneurs, cabines de déshabillage, buvette, restaurant, et même salon de coiffure et salon de pédicure au bains Deligny. Aujourd'hui, ce sont davantage les bâtiments annexes construits le long des plages qui suscitent l'intérêt. Bien qu'édifiés pour durer, les ensembles construits à partir des années 1920 ont quasiment tous fermé. Nombre ont disparu avant que leur valeur patrimoniale ne puisse être reconnue. Ces équipements rappellent l'architecture « paquebot » en vogue durant l'entre-deux-guerres. Hublots, bastingages et mâts à haubans ornés de flammes triangulaires garnissent les bâtiments tout en béton, peint d'un blanc immaculé, qui s'étirent le long du quai. Généralement un corps principal accueille guichet, buvette, restaurant, solarium et autre boutique, tandis que les cabines et sanitaires se succèdent dans de longues ailes, plus basses. Ainsi les installations de la Plage de Champigny, réalisées suivant les plans dressés par M. Fromonot, architecte parisien, ouvrent en 1933. Une étendue recouverte de sable (aujourd'hui d'herbe) longe la rive ; elle est encadrée de deux bassins en béton placés dans le lit de la rivière et précédée d'un long bâtiment de cabines côté quai. Cette dernière construction est surélevée afin de se trouver protégée des crues de la rivière. L'année suivante ouvre la plage de Meaux-Trilport dont bientôt les bâtiments, notamment ceux du Cercle nautique, s'élèvent le long de l'étendue de sable, face aux bassins flottants formés de pontons.



Figure 26 : Plage de Villennes/Médan. Le salon de thé / buvette est implanté dans l'axe tandis que les ailes des cabines se déploient de part et d'autre. © Delcampe.fr.

La plage de Villennes, ouverte en 1935, a fermé au tout début des années 2000. Les bâtiments, abandonnés, mais inscrits Monuments historiques en 2009 devraient ainsi être sauvés. Rachetés par un promoteur immobilier, ils sont actuellement l'enjeu d'une difficile

reconversion. Citons également la Plage de Gournay (le Petit-Deauville), la baignade Sainte-Catherine à Créteil, la plage municipale de Maisons-Alfort, ainsi que la plage de Lys-Chantilly, dessinée en 1934 par l'architecte E. Tiercinier, où une grande rotonde aux terrasses étagées était couronnée d'un mât spectaculaire.



Figure 27 : La plage de Boran –Les Lys – Chantilly © Delcampe.fr. L'ensemble des bâtiments d'accueil et techniques (au centre de l'image les installations de filtration) du bassin.

Les bâtiments de la plage de Melun, dessinés en 1942 par l'architecte départemental Maxime Verdeaux, et surtout ceux de l'Isle-Adam, datant de 1918 et dus à l'architecte municipal Eugène du Pinet, se rattachent davantage à la mode néo-normande, en référence aux stations balnéaires de Deauville ou Trouville. Le restaurant de la plage était d'ailleurs baptisé « le Pavillon normand ». Hautes toitures étagées, toits débordants, aisseliers ouvragés, fenêtres à petits bois, faux colombages renvoient ici au pittoresque néo-régionaliste que l'on retrouve également dans d'autres types d'équipements sportifs, comme les centres d'équitation.



Figure 28 : Le hall et les galeries de cabines de la plage de l'Isle-Adam © Coll. part.

La plage d'Elisabethville (sur les communes d'Aubergenville et d'Épône dans les Yvelines), surnommée Paris-Plage, dispose d'un luxueux hôtel-restaurant, baptisé l'Ermitage. Complétés

par un golf situé à proximité, ces équipements valorisent un vaste lotissement de villégiature initié par des investisseurs franco-belges. La reine Elisabeth de Belgique réside dans la commune durant la guerre 1914-1918. Dès le début des années 1920, les actionnaires de la Belgique Prévoyante et de la Prévoyance Mutuelle créent cet ensemble pavillonnaire, parrainé par la souveraine. La cité-jardin, conçue sur un plan radioconcentrique, rayonne autour de la gare de chemin de fer. La plage et son bassin en bois flottant ouvrent en 1929. Un embarcadère permet des excursions sur la Seine en vedette ou en voilier, les touristes peuvent également profiter du casino ou du golf. Dans les années 1950, lorsqu'on ne peut plus se baigner dans la Seine, l'usine Renault de Flins, implantée tout à côté, finance la construction d'une piscine artificielle dont le bassin est encastré sur le quai. L'hôtel est reconverti avant d'être abandonné puis squatté, jusqu'à la destruction récente des derniers vestiges.



Figures 29, 30 et 31: La plage d'Elisabethville sur la commune d'Aubergenville dans les Yvelines, photographiée depuis l'hôtel-restaurant. Ce même bâtiment et sa terrasse. Enfin, extrait d'une publicité vantant la plage et l'Ermitage, vers 1950. © Delcampe.fr.

Le dimanche, des trains spéciaux, souvent directs depuis Paris, desservent ces établissements à la renommée grandissante. Après la Seconde Guerre mondiale, face au développement de l'automobile, les gestionnaires tentent d'aménager des parkings au plus près de leurs installations. Les Parisiens, autrefois cantonnés aux établissements installés au cœur de la capitale, ont désormais tout loisir de chercher de plus en plus loin leur lieu de baignade idéale.



Figure 32 : Affiche publicitaire des chemins de fer du nord consacrée à la plage de l'Isle-Adam. © Delcampe.fr.

4. Des établissements privés aux équipements publics

A Paris, en 1805, sont installés à demeure dix-neuf bains froids dont deux assignés aux juifs, quatre bains chauds appartenant à M. Viguier et deux écoles de natation. A partir de 1877, devant l'augmentation du trafic fluvial (transport de marchandises mais aussi trafic de

voyageurs), aucune nouvelle autorisation d'installation des bains sur la Seine n'est plus accordée. Les bains endommagés ou très anciens ne peuvent plus être réparés, ni remplacés et doivent être définitivement supprimés. Toutefois devant la pression des exploitants et en l'absence de solution de substitution, les bateaux bains et les écoles de natation se révèlent plus difficiles à supprimer que les bateaux lavoirs. Le nombre d'installations permanentes demeure quasiment constant durant le siècle : dix-neuf en 1833, vingt en 1875 et encore quatorze en 1910.



Figure 33 : Les bains parisiens, photographiés à la fin du XIXe siècle par Armand Guérinet (© Ministère de la Culture. Médiathèque du Patrimoine. Archives photographiques).

Si les premiers bains organisés sont installés dans Paris, nous avons vu qu'ils se développent également au bord de tous les rivages de la région car la baignade en rivière en eau vive est bientôt interdite en dehors des établissements de bains et de quelques lieux listés par les autorités. Ainsi en 1888, dans le département de la Seine, ne restent accessibles que quarante mètres en aval du barrage de Port-à-l'Anglais à Alfortville, un site à Vitry, cinquante mètres à l'abreuvoir de Puteaux (mais après 21 heures), un autre site à Nanterre, un vis-à-vis de l'île de Chatou-Carrière et en Marne, un site à Nogent, un autre à Saint-Maur au lieu-dit « le Banc de Sable », un rivage à Champigny en amont de l'île du Martin-Pêcheur, un autre à Bonneuil en aval de l'île du Moulin-Bateau sur quatre-vingt mètres, et enfin un dernier site à Créteil dans le bras du Chapitre. Les services d'archives, grâce aux autorisations nécessaires, conservent la trace de nombre d'installations et les collections de cartes postales anciennes nous en fournissent une iconographie précieuse : les rivages de la Seine, en amont comme en aval de la capitale, de la Marne, de l'Oise, du Loing voient se multiplier les bains froids, les baignades et les écoles de natation de plus ou moins grande envergure.

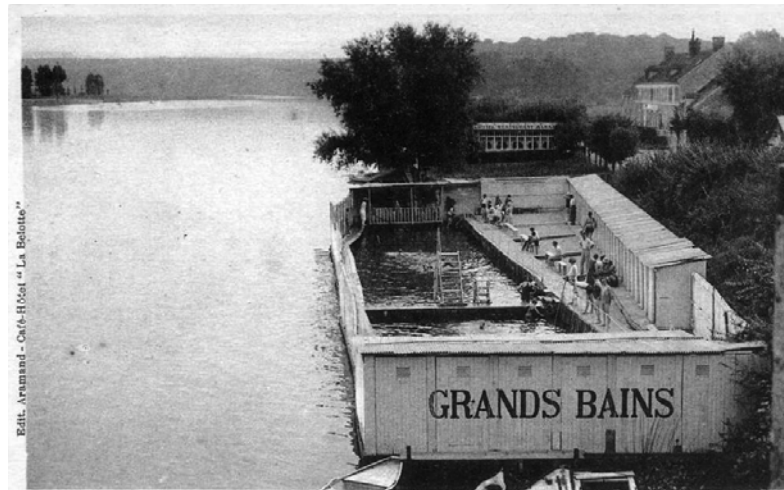


Figure 34 : Les grands bains à Valvins (77) au début du XXe siècle. © Coll. Part.

Les champs d'interventions des pouvoirs publics étant très limités jusqu'au XXe siècle, la plupart de ces équipements sont des entreprises commerciales tirant parti du nouvel engouement pour le sport et la baignade. Quelques équipements sont réalisés à l'initiative d'associations sportives, ainsi le bassin de l'USM (Union des Sauveteurs de la Marne) à Nogent-sur-Marne ou ceux de la Société d'éducation physique alsacienne et lorraine et de la Société de natation et de sauvetage des Pingouins de la Marne au Perreux-sur-Marne. Faute d'investisseurs, certains projets n'aboutissent pas, ainsi le complexe du *Sport international*, envisagé en 1869 sur l'île Saint-Germain à Issy-les-Moulineaux et qui aurait notamment compris deux écoles de natation, l'une pour les femmes, l'autre pour les hommes. Sa trop vaste ampleur et le flou de son programme effraya sans doute, tout comme le projet datant de 1893, composé de bains, lavoir et hydrothérapie, prévu sur la Seine à Draveil et dont on conserve de très beaux dessins.

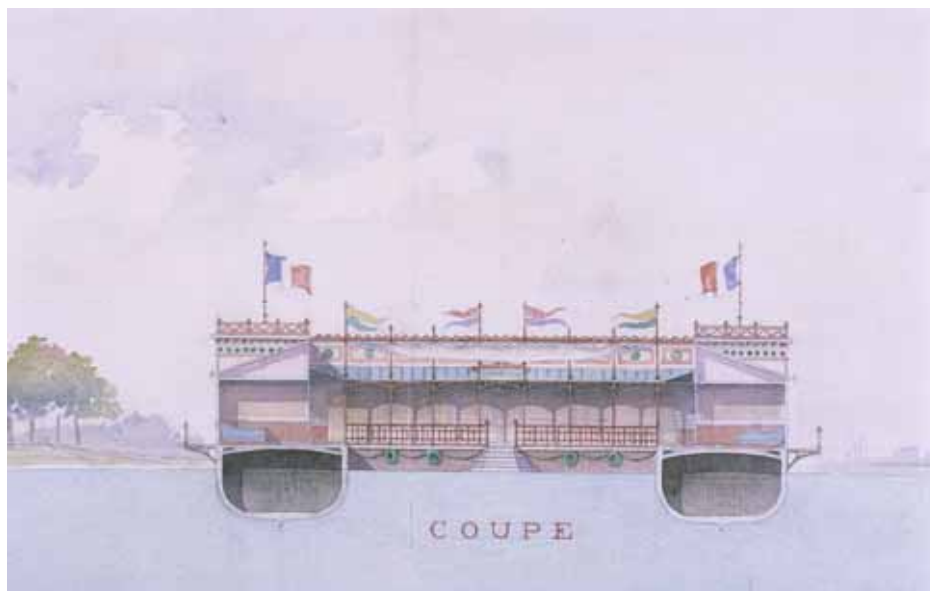


Figure 35 : Projet non réalisé de bains flottants à établir en Seine, à Draveil, par l'architecte Louis Ducastel, 1893. © AD91.

Plus l'investissement est important, comme à la plage d'Elisabethville, à celle de Villennes ou encore à celle de Chantilly, plus le lieu d'implantation est choisi minutieusement. Il s'agit de

croiser les bénéfices de la proximité d'une gare de chemin de fer et de celle d'un habitat résidentiel privilégié, garanties d'une clientèle nombreuse. Villennes et Médan sont des villégiatures bourgeoises depuis la seconde moitié du XIXe siècle ; les plages d'Elisabethville et de Boran sont construites en point d'orgue de deux vastes opérations de lotissements (aux Lys-Chantilly, les investisseurs procèdent au découpage de 700 hectares de l'ancien domaine du duc d'Aumale en 1 600 parcelles dans le cadre de la création d'une *Ville de parcs – Ville d'hiver – Ville de sports*). Les plages sont présentées comme des atouts supplémentaires du site, lors de la commercialisation des parcelles.



Figure 36 : Affiche publicitaire pour la commercialisation du lotissement d'Elisabethville. © <http://scenesdelaviede.blogspot.com> [consulté le 01/02/2011]

Parallèlement, afin d'encadrer les baignades sauvages et de développer la pratique sportive, certaines municipalités créent leurs propres équipements ou reprennent la gestion d'établissements existants. Leur action s'inscrit bien souvent dans le cadre politique du communisme ou du socialisme municipal, très actifs en banlieue parisienne durant l'entre-deux-guerres. La plage municipale de Saint-Maurice ouvre 1922, celle de Corbeil en 1933 (la commune fusionne avec Essonnes en 1951), celle de Neuilly-sur-Marne en 1937... jusqu'à la mythique plage de l'Isle-Adam qui est rachetée par la commune en 1981.



Figure 37 : La baignade municipale de Saint-Maurice. © AD94.

D'autres communes, faute de financement disponible pour construire un établissement municipal, accordent des concessions sur leur rivage. C'est le cas de la plage de Maisons-Alfort-Charentonneau qui ouvre en 1930 ou de celle de Champigny, en 1933. Ici, malgré l'interdiction préfectorale, on se baigne dans la rivière en maints endroits. Aussi, le Conseil municipal autorise-t-il l'installation d'une plage, en raison de l'intérêt de tous « au triple point de vue de l'hygiène, du sport et de la sécurité ». Il négocie avec le concessionnaire des tarifs particuliers pour les Campinois et la gratuité à certains horaires pour les enfants et les sociétés sportives locales. Autre exemple, la baignade du Banc de Sable à Joinville-Le-Pont, est reprise quelques années par la municipalité avant que celle-ci ne la mette en concession.



Figure 38 : La plage municipale de Maisons-Alfort. © AD94.

Les initiatives publiques se poursuivent durant la seconde moitié du XX^e siècle, mais le plus souvent les équipements ne sont plus que de simples piscines de ville couvertes, dont parfois une cloison vitrée peut s'ouvrir, aux beaux jours, sur une aire gazonnée. Quelques réalisations, pourtant remarquables, n'ont pas résisté au vieillissement de leurs installations, aux frais d'entretien qu'elles représentaient ou à la pression urbaine, ainsi la piscine de Mantes, fermée en 1996 ou celle de Levallois-Perret, ouverte en 1954 et transformée en bureau et en fourrière dès les années 1980.



Figure 39 : La piscine municipale de Levallois-Perret, avant que la pataugeoire (au premier plan) ne soit comblée afin d'agrandir la plage. © Coll. part.

5. Conclusion

Les bains en rivière ne sont pas une particularité de l'Île-de-France, on connaît des piscines dans toute la France. Cependant, l'absence de rivage marin à proximité de cette région et l'importance de la clientèle potentielle expliquent le nombre conséquent d'équipements le long des cours d'eau franciliens.

A partir du milieu du XXe siècle, le développement des transhumances estivales et celui de l'automobile, les aléas du climat parisien, enfin la pollution des rivières engendrent la baisse de fréquentation des établissements, jusqu'à leur fermeture complète lorsque tombe le couperet de l'arrêté préfectoral d'interdiction de la baignade. Les vastes bases de loisirs régionales ainsi que quelques autres, initiées par d'autres collectivités territoriales, accueillent désormais les Franciliens qui souhaitent nager en eau vive. Les échecs des tentatives de reconversion ou la terrible pression foncière ont entraîné la disparition des anciennes baignades fluviales et de leurs installations. Aujourd'hui, l'espoir demeure pour quelques sites. La plage d'Elisabethville est perdue, mais un nouveau projet de baignade au plus près du fleuve y est envisagé dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National de Seine-Aval. La commune de Boran-sur-Oise a racheté sa plage, la plus remarquable encore conservée, mais peine à trouver les moyens de sa restauration. La plage de Villennes, également fermée et abandonnée, semble sauvée puisque inscrite monument historique depuis mars 2009. Vendue à un promoteur immobilier, elle fait l'objet d'un projet de reconversion (hôtel de luxe, spa) peut-être trop ambitieux pour voir le jour sous cette forme.



Figures 40 et 41 : Les plages de Médan-Villennes et de Boran-Lys-Chantilly en 2008. © Wikipedia et <http://balladephotos.canalblog.com/> [consultés le 01/02/2011]

Les piscines municipales découvertes construites après guerre ferment également l'une après l'autre : ainsi celle de Choisy-le-Roi (transformée en piscine couverte), celle de Mantes-la-Jolie ou celle de Levallois-Perret (construite en 1954 et utilisée en fourrière et en bureaux dès les années 1980). La transformation réussie de la Plage de Champigny en base nautique, dès 1973, illustre une possible solution, qui ne fit pourtant pas école. Depuis 2006, le site accueille la manifestation Champigny – Plage durant le mois de juillet, malheureusement sans possibilité de baignade.

Aujourd'hui, il semble que les édiles souhaitent pouvoir autoriser de nouveau les baignades en rivière, ce qui attesterait imparablement d'une pureté retrouvée des eaux. On connaît la promesse de Jacques Chirac, alors maire de Paris, de se baigner à Paris dans la Seine à la fin de son mandat. Le syndicat mixte « Marne vive » affiche pour objectif la restauration de la baignade en Marne. Le Conseil général du Val-de-Marne, dans son Plan Bleu (charte de l'eau en 94 actions) étudie la faisabilité de la création d'une zone de baignade dans le département. Sous l'impulsion de Paris-Plage, les opérations se multiplient - même sans rivière - la Plage au stade de France, Neuilly-Plage et Noisy-Plage ou Saint-Ouen-Plage et La Courneuve-Plage en Seine-Saint-Denis, Marcoussis-Plage et Janvry-Plage en Essonne, Achères-Plage et Carrières-Plage dans les Yvelines, etc. Durant l'été 2007, la ville de Meaux a quant à elle, réellement rouvert sa plage. Le lieu, acquis par la municipalité, a été restauré : 800 m² de sable fin, un large espace engazonné, des pontons en bois et une zone de baignade longue de 80 m dans la Marne accueillent désormais les habitants durant l'été.



Figure 42 : La nouvelle plage de Meaux, ouverte en 2007. © Le Parisien, 2010.

On se baigne à nouveau dans la Seine à Paris, depuis l'ouverture en juillet 2006 de la piscine Joséphine-Baker (la dernière piscine flottante, les bains Deligny, ayant coulé treize ans auparavant). L'atelier Sequana Architectures (Robert de Busni, architecte) a conçu une coque en béton garnie de flotteurs acier en sous-face. L'eau d'alimentation du bassin est pompée dans le fleuve et traitée, avant d'être épurée et rejetée après usage. La couverture coulissante

en verre et en acier permet d'ouvrir le bassin aux beaux jours tout en le maintenant en activité en toutes saisons. Des espaces de remise en forme, hammam, sauna, jacuzzi, salle de musculation ainsi qu'une cafeteria, un solarium et un deck sur le quai complètent l'ensemble. Par la suite, la Ville de Paris a annoncé le lancement d'un second projet similaire, prévu dans le quinzième arrondissement, près du parc André Citroën. Le Conseil général des Hauts-de-Seine avait quant à lui un projet similaire à la base nautique de l'île de Monsieur à Sèvres. Aucun n'a vu le jour et leur réalisation ne semble plus d'actualité.



Figure 43 : La piscine Joséphine-Backer, dispositif de couverture fermé, vue depuis le quai de la rive droite. © Wikipedia. [consulté le 01/02/2011]

Bibliographie

Ce travail constitue une actualisation et un complément iconographique à l'article publié en 2007 :

Duhau Isabelle. *Les baignades en rivière d'Ile-de-France, des premiers aménagements à la piscine parisienne Joséphine-Baker*. In : Livraisons d'Histoire de l'Architecture, n° 14, 2e semestre 2007, p. 9-38. L'article est téléchargeable sur le site de la région Ile-de-France : http://www.iledefrance.fr/uploads/tx_base/Baignades_en_rivieres_en_IDF.pdf. [consulté le 25/01/2011].

Backouche Isabelle. *La trace du fleuve : la Seine et Paris, 1750-1850*. Paris, éd. de l'EHESS, 2000. (Civilisations et sociétés ; 101)

Benoit Paul, Berthier Karine, Rouillard Joséphine. *Laver et baigner son corps en Ile-de-France à la fin du Moyen Age*. In : Paris et Ile-de-France, Mémoires, t. 56. 2005.

Briffault Eugène. *Paris dans l'eau*. Paris, J. Hetzel, 1844.

Cabanès docteur. *Mœurs intimes du Passé (deuxième série). La vie aux bains*. Paris, Albin Michel, 1908.

Delcampe. Ce site de vente en ligne sur Internet de cartes postales anciennes est une ressource iconographique précieuse et facilement accessible (<http://www.delcampe.fr/>)

Deschamps Thomas. *Plages en ville, baignades en Marne*. Paris, éd. Johanet, 2003.

Exposition, Paris (Mairie du XXe arrondissement, Mairie du XVIIe arrondissement), 1984. *Deux siècles d'architecture sportive à Paris : piscines, gymnases*. Paris : Délégation à l'action artistique de la Ville, 1984.

Hamel, Sylvie. *L'Espace des loisirs : les établissements balnéaires à Paris-Ile-de-France de 1850-1950, économie des loisirs, innovations techniques et reconversions*, Mémoire de DEA, Histoire des techniques CDHT 2002, sous la direction de Liliane Hilaire-Perez, Conservatoire National des Arts et Métiers, 2002.

Inventaire général... Antoine Le Bas (réd). *Architectures du sport. Val-de-Marne – Hauts-de-Seine*. Paris : Connivences, 1991. (Cahiers de l'inventaire ; 23).

Maison de Banlieue et de l'Architecture. *Je plonge, tu trempe, il barbote, nous nageons... Baignades et bassins en Essonne*. Athis-Mons, Maison de Banlieue et de l'Architecture, 2010. (Cahiers de la Maison de Banlieue et de l'Architecture ; 16).

Négrier, Paul. *Les bains à travers les âges*. Paris, la Construction moderne, 1925. [*Recueils factices sur les Sports nautiques, bains et Baigneuses*]. Vol. 1 des origines à 1848. Vol. 2 de 1849 à nos jours. BnF, département Estampes et photographie.

Sport, Eau et Soleil, revue.

Texier Edmond. *Tableau de Paris*. Paris : Paulin et Le Chevalier, 1852. Tome 2.

Toulier, Bernard. *Un parfum d'Orient au cœur des villes d'eaux*. In Situ, revue des patrimoines [en ligne], 2006, n°7 [consulté le 19/02/2011].

http://www.insitu.culture.fr/article.xsp?numero=7&id_article=toulier-473.